

RÉUNION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Mercredi 22 mars 2023

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Nous allons commencer notre réunion puisque, entre les gens présents et les gens à distance, nous avons le quorum. Merci à toutes et à tous.

D'abord, je suis très heureux de vous accueillir dans ces locaux magnifiques du Conseil supérieur du notariat. Je pense que vous appréciez la qualité des locaux. Je suis très reconnaissant à Sophie SABOT-BARCET, la présidente du Conseil supérieur du notariat, d'avoir accepté d'accueillir la métropole et son conseil et en plus, à titre gracieux. Nous lui en sommes reconnaissants et pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

M. OLLIER - Merci beaucoup.

Vous savez que, compte tenu du fait que le CESE est occupé par ses préoccupations gouvernementales, nous sommes un peu en déshérence en termes d'hémicycles et nous pensons avoir trouvé ici une position très confortable. Nous allons envisager une deuxième solution car nous ne voulons pas gêner non plus le Conseil supérieur du notariat, de façon à avoir un hémicycle régulier comme, avant, nous étions au CESE. Nous y travaillons et aurons très bientôt la réponse.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Le benjamin est toujours le même -il vieillit en même temps que nous- : Quentin GESELL. Est-ce que quelqu'un est candidat ? Ah il y a M. BOULARD ! Tu es candidat ?

M. BOULARD - Non.

M. OLLIER - Pas d'opposition ? Non. Monsieur GESELL est désigné.

J'ai quelques mots à dire avant notre séance, qui devrait être brève puisqu'il n'y a que 22 délibérations, dont une dizaine que je passerai rapidement à la fin du conseil sans qu'il y ait de

rapports particuliers, et ceci, avec l'accord des présidents de groupe, mais avant de passer à ces communications, je voudrais accueillir deux nouveaux conseillers métropolitains.

A. Installation de deux conseillers métropolitains : représentants des communes de Drancy et d'Orly

M. OLLIER - Nous accueillons M. Anthony MANGIN, premier adjoint de la ville de Drancy. Bienvenue et toutes nos amitiés à la ville de Drancy, à sa Maire et à son conseil municipal.

Le deuxième conseiller est Jinny BAGE, conseiller municipal délégué au pôle « solidarité » de la ville d'Orly. Bienvenue aussi, et Christine JANODET ayant démissionné, il y a un jeu de chaises qui fonctionne. Je félicite Imène SOUID-BEN CHEIKH, qui a été élue maire d'Orly. Nous lui adressons nos félicitations et aurons l'occasion de nous voir pour travailler avec elle.

Je vous ai parlé de quelques communications.

Vous savez le prix que l'on attache à la présence de la Métropole au MIPIM tous les ans grâce au concours de la Métropole du Grand Paris. C'est un événement reconnu même sur le plan international, et je remercie Jacques-Alain BENISTI, ici présent, qui est notre délégué de la Métropole du Grand Paris pour les trois concours que nous avons lancés.

Nous étions sept ou huit élus avec M. GENESTIER, M. CESARI, M. PELAIN, M. GESELL et M. BOULARD... Bref, nous étions un certain nombre et avons eu du mal à tenir le stand de la Métropole tellement nous avons eu de passage et de personnes intéressées par nos projets.

Cela me fait chaud au cœur parce que c'est le concours n° 3 qui nous a permis de citer les huit premiers lauréats des huit premiers jurys sur les 27 villes du troisième concours. C'est un concours qui s'ajoute aux deux premiers avec 2 Md€ à peu près d'investissement privé, qui s'ajoutent aux 10 Md€ du premier et du deuxième concours d'investissements privés.

Peu de gens en parlent, je ne vois pas d'articles dans les journaux. On dit qu'on n'a pas de travail, pas de chantiers, et là, la Métropole permet d'avoir un taux de 12 Md€ d'investissements. Je ne vois pas les journaux insister sur cette création de valeur ajoutée et sur ces créations d'emplois qui sont considérables.

Voilà pour le MIPIM. On a passé deux jours à faire des colloques, à présenter le projet d'aménagement, à répondre aux questions. J'ai fait deux colloques avec Valérie PÉCRESSÉ et la région, qui se sont très bien déroulés, et je la remercie.

Nous avons eu un colloque sur le rugby, la coupe du monde, qui n'a rien à voir avec la Métropole, mais auquel la Métropole est associée. Bref, nous avons eu des choses extrêmement positives.

À Nous avons reçu une délégation de Kiev, la ville avec laquelle nous correspondons régulièrement en Ukraine, le 16 mars dernier. Nous avons été quelques-uns à recevoir Marina HONDA, la première adjointe de Vitali KLITSCHKO, le maire de Kiev, avec une délégation de sept ou huit personnes.

Nous avons eu des échanges, et notamment un petit film que l'on va se charger de vous communiquer par clé USB sur la passerelle que Kiev veut construire grâce à la Métropole du Grand Paris, puisque vous avez accepté une aide financière pour cette fameuse passerelle qui va permettre de relier les deux rives du fleuve qui traverse Kiev et ainsi recoudre un peu leur territoire.

Je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité des grands lacs de rétention qui essaient de protéger Paris et les villes concernées par les inondations. Peut-être avez-vous vu que j'ai pris la présidence de Seine Grands Lacs et vous êtes-vous demandé : « *Qu'est-ce qu'il prend à Patrick ?* ».

Ce n'est pas de l'ambition, ce n'est pas du tout pour occuper un poste de plus, mais simplement parce que nous avons réfléchi, au bureau de la Métropole, et je remercie le préfet MOURIER qui m'a apporté des éléments que j'ignorais au départ, je vous l'avoue franchement.

Nous avons réfléchi à quelque chose qui, pour moi, est une stratégie essentielle dans l'avenir de la Métropole. Je vous l'explique rapidement sans ouvrir le débat. Nous aurons certainement un débat au dernier trimestre de cette année pour aller plus en avant sur ce que je suis en train de vous dire.

Les quatre grands lacs retiennent environ 850 millions de mètres cubes d'eau, ce qui permet de s'occuper des inondations quand il y en a, et de l'été.

Au passage, il faut savoir que, cet été, si les grands lacs n'avaient pas lâché l'eau, 65 % de la Seine et 70 % de la Marne n'auraient pas existé et les Bateaux-Mouches et les péniches n'auraient pas pu naviguer.

Il se passe des choses sur la planète qui sont extrêmement préoccupantes et nous avons malheureusement une vision extrêmement inquiétante de cette évolution.

Pour protéger Paris et les deux millions de personnes concernées par les inondations tout au long de la Seine, de la Marne et de l'Yonne, nous avons l'intention de créer des zones d'évacuation des crues (ZEC). Si nous sommes capables de mettre en place ces chantiers, ces ZEC permettront, au terme de quatre ans de travaux, de retenir autant d'eau que nos quatre lacs ; 850 millions de mètres cubes multipliés par deux, plus La Bassée, qui diminuera de 15 % les inondations sur Paris et qui sera finie pour les Jeux Olympiques.

Quand nous aurons terminé notre travail, nous pourrions être heureux de dire que l'ambition de la Métropole est de réduire la crue centennale à la crue de 2018. Je ne dis pas qu'on va y arriver, mais j'ai la volonté qu'on y arrive, car malheureusement, pendant des années, rien n'a été fait dans ce domaine, pas plus par l'État qui aurait pu faire beaucoup de choses que par quelque organisme nouveau parce que personne n'était capable d'apporter une aide financière pour indemniser les agriculteurs, qui acceptent que l'on sur-inonde leur territoire.

À partir de là, on ne pouvait rien faire.

Or, avec la taxe GEMAPI qu'elle prélève, la Métropole peut participer aux travaux de ces ZEC. Il y en avait sept ou huit quand je suis arrivé il y a un an ; aujourd'hui, nous avons 100 projets de ZEC.

Pourquoi ? Parce qu'on va à Auxerre, à Saint-Dizier, à Troie, parce qu'on fait des réunions très régulièrement de 100 à 150 personnes avec les Chambres d'agriculture avec lesquelles nous signons des accords. Ces accords nous permettent de dire que la Métropole va indemniser les agriculteurs qui acceptent qu'on inonde leur territoire. Cela change tout.

Je pense que Denis LARGHERO, notre vice-président aux finances de Seine Grands Lacs sera d'accord avec moi : cette ambition est noble, liée au fait qu'on puisse conjuguer Métropole et Seine Grands Lacs et que la taxe GEMAPI que nous prélevons sur les sept millions d'habitants de la Métropole permet d'avoir un produit financier pour exécuter tous ces travaux.

Tout ceci est cadré et je suis très heureux de vous l'annoncer parce que si on réussit ce projet avec beaucoup de détermination et d'acharnement, avec une équipe à Seine Grands Lacs et le nouveau Directeur général qui est tout à fait remarquable, je suis certain que l'on arrivera à obtenir nos résultats.

Comme disait quelqu'un : « *Là où il y a une volonté, il y a un chemin* ».

Voilà les informations que je voulais vous délivrer et je passe aux délibérations.

J'ai parlé en attendant que le quorum soit dépassé, il l'est puisque nous avons dépassé les 110 membres en vision et en présentiel. Nous pouvons avancer rapidement.

B. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 16 décembre 2022

M. OLLIER - Je n'ai pas eu de remarques. Je pense qu'il n'y en a pas. Les présidents de groupe ont donné leur accord.

Nous prenons acte de ce procès-verbal.

C. Compte rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - Les présidents de groupe n'ont pas fait d'observations.

Pas d'observations ?

On peut donc prendre acte de ce compte rendu. Il en est ainsi décidé.

D. Délibérations

❖ Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

1. Présentation de la feuille de route Mission Olympique

M. OLLIER - C'est la première délibération avec un vote. J'ai assez parlé ; Quentin, tu as la parole.

M. GESELL - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Comme l'a dit le Président, cette délibération aborde la question de la feuille de route Mission Olympique, puisque nous sommes désormais à moins de 500 jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Paris 2024. Je me dois donc notamment de vous préciser l'engagement de la Métropole en termes d'héritage matériel, mais surtout d'héritage immatériel en faveur de notre territoire.

Comme vous le savez, ces Jeux constituent une formidable opportunité, un formidable levier pour développer et transformer nos communes au sein de la Métropole du Grand Paris, et participent au rééquilibrage territorial.

Le grand défi des Jeux de Paris 2024 est celui de l'héritage, défi auquel la Métropole entend répondre, notamment à travers les actions présentées dans la feuille de route avec deux volets :

- L'héritage matériel
- L'héritage immatériel.

Avant d'entrer dans les détails, j'aimerais, Monsieur le Président, remercier l'ensemble des équipes de la Métropole qui travaillent au quotidien sur ces dossiers, sur cette feuille de route, mais aussi sur le chantier du Centre aquatique olympique. Les maires de Seine-Saint-Denis voient assez régulièrement que ce chantier avance parfaitement dans les temps.

M. OLLIER - Et Christian MOUROUGANE, le directeur, qui mérite lui aussi d'être particulièrement remercié.

(Quelques applaudissements)

M. GESELL - Sur l'héritage matériel, la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du Centre aquatique olympique, participe à l'aménagement de sites olympiques et finance également les travaux nécessaires au village olympique et au cluster des médias. Elle finance aussi des équipements et des piscines d'entraînement qui serviront bien sûr en héritage aux habitants des territoires.

Cette participation pour des projets déjà présentés au sein de ce conseil métropolitain s'élève déjà à 112 M€.

En ce qui concerne l'héritage immatériel, un investissement prévisionnel pluriannuel de l'ordre de 15 M€ est prévu pour :

- Activer le territoire avec l'achat de billets à destination du territoire de la Métropole du Grand Paris, notamment de l'ensemble des communes de la Métropole
- Accompagner l'installation de huit à 10 sites de célébration Club 2024 pendant les Jeux
- Déployer le programme « Les Jeux de 2024 dans votre centre-ville » et le programme « Votre été au bord de l'eau avec les Jeux de Paris 2024 ».
- Participer au programme culturel labellisé « Olympiades culturelles » avec :
 - L'exposition « Empreinte 1924-2024, 100 ans d'héritage olympique »
 - L'exposition « Art et sport » au Musée d'Orsay
 - La Manifestation Internationale d'Art Contemporain présentée dans des lieux culturels métropolitains
 - L'installation du Pavillon de la Biennale d'Architecture qui avait eu lieu à Versailles. Il sera installé dans la ZAC de la Plaine Saulnier, à quelques mètres de la piscine du Centre aquatique olympique
 - L'inauguration artistique de la passerelle au-dessus de l'autoroute A1.

Nous nous inspirons aussi des dispositifs portés par Paris 2024 pour compléter nos politiques publiques en phase d'héritage, notamment à travers des partenariats avec les fédérations sportives, qui vont évidemment se poursuivre.

C'est en particulier le cas avec la Fédération française de natation, la participation au Fonds de dotation Paris 2024 pour l'appel à projets « Impact 2024 », et j'en profite pour passer un message aux maires de cette assemblée puisque c'est un dispositif qui peut financer pas mal de projets dans vos communes, notamment avec les associations ou même des dispositifs municipaux, donc n'hésitez pas à vous renseigner sur Impact 2024, et bien sur l'organisation et la valorisation des visites du Centre aquatique olympique au sein de la ZAC Saulnier.

Je ne vais pas entrer dans les détails du CAO, Président, on les connaît déjà très bien.

Voilà pour résumer l'ensemble de cette feuille de route Mission olympique, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Attractivité et développement économique.

M. OLLIER - Merci.

Avant de te passer la parole, Antoinette, je voudrais dire que nous sommes très sensibles aux demandes de visite de ce CAO. Plus de 1 000 personnalités -même étrangères- sont venues visiter le CAO et j'ai demandé que l'on fasse des visites de celles et ceux d'entre vous qui sont susceptibles de venir visiter. Vous êtes les bienvenus ; il faut simplement le dire à mon cabinet pour qu'on organise votre venue et que vous puissiez le visiter.

La Première ministre est venue, cela nous a fait plaisir, mais je serais très sensible à la visite des membres du conseil métropolitain.

Madame la Présidente GUHL, vous avez la parole.

Mme GUHL - Monsieur le Président, chers collègues, merci pour cette présentation de la feuille de route Jeux Olympiques. Nous savons toutes et tous que la Métropole est très investie dans les Jeux Olympiques.

Ne me regardez pas avec cet air apeuré, je vais commencer par dire que le groupe écologiste votera pour cette délibération ; je sens que cela va détendre un peu l'atmosphère.

M. OLLIER - Nous sommes rassurés !

Mme GUHL - Et je vais pouvoir poursuivre en vous disant que, oui, la Métropole est très investie sur la question des J.O., nous le savons, bien sûr avec le Centre olympique aquatique, mais également avec l'ensemble des actions que vous venez de décrire, Monsieur GESELL, des actions importantes. Il y a la participation au village olympique, au cluster des médias, etc., c'est très bien.

Nous, écologistes, sommes toujours très intéressés par la question des Jeux Olympiques, en particulier avec deux angles spécifiques.

Le premier est la question des budgets puisque nous tenons à ce que les budgets des J.O. soient respectés et que nous ne fassions pas, comme toutes les séquences passées, à doubler, voire tripler les budgets prévus initialement.

La Cour des Comptes a sorti en janvier un rapport sur les Jeux Olympiques, et notamment sur le budget, et dans ce rapport, elle disait qu'en fait, il était nécessaire aujourd'hui d'agréger les budgets de toutes les collectivités, plus le budget des COJO, celui du COJOP et celui de la Solideo, pour avoir un budget global, un jaune budgétaire complet sur les J.O.

J'aimerais moi aussi que la Métropole fasse sa part à elle, et transmette également toutes ces informations -à nous, mais je ne doute pas que ce sera fait- pour que certains d'entre nous qui sont dans plusieurs institutions qui travaillent sur les J.O., aient le budget global des J.O.

C'est la première demande.

La deuxième : je vous salue pour les 30 000 places que vous avez achetées, qui ont vocation à être distribuées à de grands Parisiens. Bien entendu, nous avons envie de donner une priorité aux quartiers populaires de la Métropole qui, eux, ont plus de difficultés à avoir accès aux J.O. et qui verront d'un bon œil le fait d'avoir cette action de la Métropole, que vous nous disiez également que l'on puisse décider de la manière dont cela est distribué.

Enfin, sans que nous ayons, à voir avec le sujet, j'exprime une certaine inquiétude sur la question de la sécurité des Jeux Olympiques. C'est l'inquiétude partagée et d'ailleurs dans tous les rapports aujourd'hui de préparation des J.O. ; une inquiétude sur la sécurisation bien entendu du lancement des J.O., mais pas uniquement, également sur les effectifs de police que l'on est en capacité de mobiliser, et sur toutes les modalités mises en place par la loi J.O. qui est passée au Sénat, puis à l'Assemblée, et qui porte sur des modalités notamment de vidéosurveillance augmentée, mais avec beaucoup d'autres questions liées à la sécurité. Nous avons une inquiétude sur ce point.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Madame la Présidente.

Ce n'est pas pour te rassurer, mais nous avons aussi des inquiétudes. Les inquiétudes existent et les solutions aussi. Nous sommes en train de préparer, avec J.O. 2024, les solutions pour régler ce problème.

Merci de ce que tu as dit ; je suis d'accord avec toi. Sur le budget globalisé, on peut globaliser celui de la Métropole, il n'y a pas de souci, il est accessible à tous les membres du conseil métropolitain. Sur le budget global, c'est une question que je poserai à J.O. 2024 puisque c'est une approche intéressante.

S'agissant de la Métropole, s'il n'y avait pas les Jeux Olympiques, nous ne ferions pas tout ce que nous faisons pour le rééquilibrage territorial, qui est essentiel dans l'action métropolitaine.

Et s'il n'y avait pas les Jeux Olympiques, il n'y aurait pas les six piscines auxquelles la Métropole contribue : cinq au nord et à l'est de Paris, une, cher Patrick, chez toi, à Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Tout le reste est dans le nord et l'est de Paris.

C'est ce que j'appelle le rééquilibrage. Je ne cite que cela, je ne vais pas entrer dans le détail, mais il est bien évident que c'est parce qu'il y a les Jeux Olympiques que l'on arrive à faire cela.

Sur les billets, tu as tout à fait raison ; en avril, Quentin rapportera une délibération au prochain conseil métropolitain, et l'idée est que ces 30 000 billets que nous avons négociés avec J.O. 2024 nous permettent de les répartir pour les jeunes dans les mairies. On a un système à mettre en place et on le proposera en avril prochain.

Voilà la réponse que je peux faire, en vous remerciant de voter cette délibération de façon que vous puissiez, d'une manière générale, travailler avec notre équipe, notamment Solène COUCAUD-CHAZAL, la directrice qui s'occupe des J.O. et qui se tient à votre disposition.

Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

2. Centre aquatique olympique du Fort d'Aubervilliers — Avenant n°1 à la convention bilatérale de financement avec la ville d'Aubervilliers

M. OLLIER - On est toujours dans le rééquilibrage territorial.

M. GESELL - C'est un avenant à la convention de financement que nous avons déjà approuvée pour le Centre aquatique du fort d'Aubervilliers qui, je vous le rappelle, est en cours de construction chez notre collègue Karine FRANCLLET.

La convention de financement avait été adoptée en 2019 avec une participation de la Métropole à hauteur de 4 M€. Nous devons simplement ajouter une année dans cette convention de financement afin de prolonger le délai de caducité de la convention et de la subvention accordée pour cette piscine.

Je précise de nouveau ce que disait à l'instant le Président. Je rappelle que la Métropole participe aussi au financement de la piscine d'Aulnay-sous-Bois, inaugurée il y a bientôt deux ans, de la piscine de La Courneuve, de celle de Montreuil, de celle de Colombes ou encore de celle du Bourget.

M. OLLIER - Merci. Il y a une demande de prise de parole de M. MEUNIER.

M. MEUNIER - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, si cette convention a été allongée d'un an, c'est parce qu'il faut quand même rappeler qu'il y a eu un lourd contentieux, et pour des raisons qui nous semblent justifiées à nous, Écologistes.

On a voulu faire une piscine à Aubervilliers, ce qui est une très bonne chose. Il y a 100 000 habitants, il y en a déjà une, il en fallait une deuxième, c'est une très bonne chose, sauf que le promoteur n'a pas pu s'empêcher de vouloir rajouter une partie commerciale à cet équipement public, c'est-à-dire un fitness, un spa, un solarium, et pour cela, détruire 4 000 m² -quasiment un quart- des jardins partagés populaires d'Aubervilliers, le jardin des Vertus.

On a fait venir des pelleteuses pour arracher des figuiers de 50 ans. On a détruit des dizaines de parcelles de jardins partagés. Une mobilisation avec des jardiniers, des activistes du climat, des habitants, a abouti à une victoire devant la Cour d'appel administrative, qui a mis fin aux travaux et a demandé que l'on remette les jardins en état.

C'est quand même une victoire au goût amer, on tient à le dire, car je pense à tous les arbres, animaux et jardins inutilement saccagés.

Je veux, au nom de mon groupe, remercier celles et ceux qui ont permis cette victoire.

M. OLLIER - Notamment la Métropole, Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER - Il y a un acte 2, Monsieur le Président : il y a la gare de la ligne 15, et pour le chantier de la gare de la ligne 15 -bureaux et centre commercial, on n'en a pas besoin, mais c'est un autre débat- les engins de chantier et les outils vont être mis sur les jardins.

Il y a donc une nouvelle mobilisation, que nous soutenons, du même collectif.

Pour ces raisons, nous allons nous abstenir. C'est une abstention de soutien puisque cette situation a été causée par un projet surdimensionné que la Métropole avait cautionné au départ.

Le projet va bien maintenant, c'est une piscine, tant mieux, mais restons mobilisés pour sauver les jardins partagés du chantier de la ligne 15.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur MEUNIER.

Le premier adjoint d'Aubervilliers, Pierre SACK, est témoin de ce que je vais dire.

Je remercie Karine PLANCLET et toute son équipe, qui ont beaucoup travaillé à ce sujet. En effet, nous avons négocié et discuté avec GPA pour faire en sorte qu'aujourd'hui, sur les terrains et surfaces disponibles au sud-est des anciens terrains de foot et de la caserne de gendarmerie, on puisse reconstituer les 19 jardins familiaux qui existaient.

Des engagements sont pris, ils seront respectés et GPA s'engage en plus à aménager et équiper les parcelles reconstituées, à améliorer l'équipement du secteur en réhabilitant le chemin de la Contrescarpe, la rénovation et l'extension du réseau d'eau potable, le déploiement de réseaux d'électricité pour desservir tous ces terrains et la mise en place de fontaines à l'entrée de chaque chemin, ce qui permettra de rendre plus agréable l'activité sur ces jardins partagés.

Tout ceci est le résultat de discussions fortes. Je ne veux pas citer ce problème en exemple, mais en permanence, nous avons des discussions de ce genre avec les aménageurs -heureusement qu'on ne passe pas toujours par les voies de justice- pour pouvoir faire en sorte d'équilibrer les projets, faire en sorte que les ambitions des aménageurs soient réduites par rapport aux réalités du terrain. Il ne faut pas croire que nous sommes ignorants de ces problèmes, que nous ne défendons pas les intérêts, et des élus locaux, et des populations.

Lorsque des riverains ne sont pas d'accord, forcément, la Métropole n'est pas sourde ; je suis maire de Rueil-Malmaison et je ne fais jamais le moindre projet immobilier sans qu'il y ait une assemblée des riverains qui le valident. Jamais. C'est un principe chez moi. La Métropole est vigilante.

Je voulais vous le dire pour que vous sachiez quand même que les maires sont très sensibles à cela sinon, ils ne sont pas réélus. Voyez la relation de cause à effet.

Merci de ces explications. Peut-on passer au vote ?

Donc le groupe écologiste s'abstient.

Qui d'autre s'abstient ? M. BAGE.

Qui est contre ? Personne.

La délibération est adoptée.

Merci.

❖ Équipements structurants

3. Attribution de subventions à la ville de Paris pour le projet d'aménagement de la porte de la chapelle, et des rues Marx Dormoy et de la Chapelle au titre du fonds métropolitain équipements structurants et du plan vélo métropolitain

M. OLLIER - La parole est à M. GICQUEL.

M. GICQUEL - Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues.

Cette délibération présente un intérêt métropolitain du fait de son ampleur. En effet, la Métropole a été saisie de cette grande opération située Porte de la Chapelle, et pour laquelle la Métropole propose un double financement :

- Au titre du Fonds métropolitain des équipements structurants ;
- Au titre du Plan Vélo Métropolitain.

Vingt projets ont été financés par la Métropole au titre des aménagements cyclables, et donc, du plan Vélo métropolitain, et celui-ci entre également dans cette catégorie.

L'opération de requalification de la voirie Porte de la Chapelle est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris ; elle s'opère dans un secteur en complet bouleversement et qui accueille par ailleurs de nouveaux aménagements depuis environ 10 ans, notamment l'émergence du quartier Rosa Parks et l'arrivée du tramway.

Ce sont des cheminements piétons et pistes cyclables qui sont aujourd'hui traités à travers cette opération d'aménagement de l'espace public, de requalification lourde et structurante des voiries, de végétalisation des espaces publics et d'amélioration de l'accessibilité des bus entre la Ville de Paris et la commune de Saint-Denis.

Au titre de l'éligibilité au Fonds des équipements structurants de la Métropole, je rappelle que cette opération permet à la fois de résorber les coupures urbaines, de désenclaver la Porte de la Chapelle en renforçant et en requalifiant les connexions, et d'améliorer sensiblement la qualité environnementale de ce projet.

Voilà, chers collègues, Monsieur le Président, ce que je pouvais indiquer en synthèse.

Au total, le cofinancement de la Métropole au titre du Fonds métropolitain est évalué à 11,1 M€ et au titre du Plan Vélo Métropolitain, à 1,890 M€.

M. OLLIER - En gros, 13 M€ pour le projet.

Je vous rappelle que nous faisons d'énormes efforts pour le rééquilibrage territorial avec le nord et l'est. Je ne vais pas vous développer tout ce que l'on a fait, mais vous le savez, je pense, et il est normal aussi que l'on aide la Ville de Paris, qui fait quand même partie de la Métropole, lorsqu'elle en a besoin.

J'ai une demande de parole de M. MEUNIER.

M. MEUNIER - En tant qu' élu du 18^{ème} arrondissement, je prends la parole pour remercier la Métropole de cet investissement.

M. OLLIER - Cela fait plaisir ! Merci.

M. MEUNIER - Il faut dire aussi quand les choses vont bien. C'est un investissement non négligeable : 11 M€ sur 52 M€, c'est un projet évidemment porté par Paris, plus particulièrement par les élus du 18^{ème} et en premier lieu son maire Éric LEJOINDRE.

Je tiens quand même à dire que c'est de l'argent bien investi. Vous savez que, Porte de la Chapelle, il y a quatre grands projets :

- Le Parc Chapelle Charbon
- L'Arena 2, l'équipement olympique
- Le futur campus Condorcet, qui va être une université
- Chapelle International avec des bureaux, une activité économique et des habitants.

Il manquait à tout cela une sorte de liant qui puisse aussi relier Paris à la commune de Saint-Denis et le reste de la Métropole.

Grâce à cet aménagement et au financement de la Métropole, ce sera chose faite, et je pense que cela va être une bonne chose pour l'ensemble du territoire.

J'ajoute en guise d'ouverture que la question des portes parisiennes, et plus largement la question du périphérique et comment on réunifie ce grand bassin qu'est le Grand Paris, a une importance toute particulière aux yeux des Écologistes.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci. Cela fait toujours plaisir d'être remercié et félicité. Si c'est toujours dans ce cadre-là, tu peux intervenir quand tu veux !

D'autant que l'adjoint de la maire de Paris Pierre RABADAN vient d'arriver, et de nombreux Conseillers de la Ville de Paris, de sa majorité ou de son opposition qui sont présents. Je les salue toutes et tous.

Je répète que la Métropole est au service des villes, y compris la Ville de Paris, bien entendu.

Ce que tu as dit me va droit au cœur car il est vrai que de gros efforts ont été faits du côté de la Chapelle et en Seine-Saint-Denis. Tout ceci commence à porter ses fruits dans la restructuration de ce territoire.

Pas d'autre intervention ?

Cette délibération, qui permet en même temps de déclarer ce projet d'intérêt métropolitain, doit être votée aux deux-tiers ; il y a une majorité qualifiée. J'attire votre attention sur ce point, qui est important, et je la mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bravo pour le 18^{ème}.

❖ Finances

4. Débat d'orientations budgétaires 2023

M. OLLIVIER - Les principaux intéressés sont présents, le débat peut commencer.

M. LAURENT - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, comme vous le savez et comme nous le disons chaque année, ce rapport d'orientations budgétaires présente les grandes tendances qui structurent le budget de notre Métropole pour 2023 et la stratégie financière envisagée pour poursuivre la réalisation de ces engagements. Naturellement, il tient compte également de l'évolution du contexte, nous en dirons un mot dans un instant.

L'action de la Métropole est de double nature :

F Elle intervient d'abord en accompagnement des communes et des établissements publics territoriaux, tant par la poursuite des actions engagées au titre des compétences transférées que par le soutien aux investissements locaux.

F Elle intervient directement par le développement de nouvelles actions et la progression de l'exercice des politiques publiques métropolitaines sur l'ensemble du périmètre avec l'objectif, comme l'a rappelé le Président il y a un instant, de rééquilibrage territorial.

En cette troisième année de mandature et également année préolympique, la Métropole souhaite poursuivre et renforcer son action au bénéfice du développement du territoire dans cette logique de rééquilibrage tout en tenant compte des nouveaux modes d'appréhension de l'urbain et des enjeux de transition écologique : agriculture en ville et alimentation, mobilité propre, innovation, énergie.

La Métropole renforcera par ailleurs -nous en avons parlé il y a un instant- son rôle dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, tant par la construction du Centre Aquatique Olympique que par la mise en œuvre et le soutien de projets locaux s'inscrivant dans la dynamique olympique.

Les orientations budgétaires décrites dans ce rapport témoignent de cette volonté de prolonger et de conforter l'action métropolitaine en 2023. Dans un contexte d'incertitudes sur les ressources, la Métropole peut bénéficier de la prudence budgétaire qu'elle a observée ces dernières années pour lui permettre d'assurer la montée en charge de ses actions, dont les réalisations se concrétisent sur le terrain.

En synthèse pour 2023, quelques éléments-clés :

- En remplacement du produit de CVAE à la suite de la suppression de cette taxe par la Loi de finances pour 2023, la Métropole percevra une fraction de TVA dont le montant n'est pas encore connu aujourd'hui. Le décret qui organise l'affaire pour l'ensemble des collectivités de notre pays a été soumis seulement hier au Comité des finances locales ; il a d'ailleurs reçu un avis favorable. Le montant n'est toujours pas connu, j'espère qu'il pourra l'être lors du vote du budget dans quelques semaines.
- L'évolution des dépenses de fonctionnement que nous avons souhaité restée contenue ;
- La reprise du résultat de l'exercice antérieur, c'est-à-dire 2022, sera acté par notre assemblée lors du vote du compte administratif, mais on peut l'estimer à environ 97 M€, ce qui nous permettra de poursuivre l'action métropolitaine ;
- Les dépenses d'investissement seront marquées par la montée en puissance des grands travaux (Centre Aquatique Olympique - CAO, Casier pilote de la Bassée), le lancement opérationnel de la

Foncière commerciale et le renforcement de crédits alloués aux subventions d'investissement, en particulier à travers de nouveaux fonds dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité ; je veux également souligner que la Métropole continuera son rôle d'amortisseur, notamment dans le domaine de la dotation d'intercommunalité ;

- La compétence GEMAPI connaîtra également une montée en puissance. Les crédits prévus pour la compétence GEMAPI devraient être fixés aux alentours de 20 M€, soit 2,7 € par habitant. On est encore très loin du niveau atteint pour cette taxe dans d'autres agglomérations ;

- Enfin, nous travaillons, comme cela a été dit lors du conseil métropolitain de décembre, à l'instauration d'une dotation de solidarité envers les communes dont le montant et le mode de fonctionnement seront fixés ultérieurement. Le montant devra notamment tenir compte, naturellement, du niveau de recettes de TVA dont la Métropole pourra bénéficier, qui, je le répète, n'est aujourd'hui pas encore connu.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots, le résumé de ce rapport d'orientations budgétaires, qui servira de base à l'élaboration du budget qui sera soumis à notre assemblée dans quelques semaines.

Il a reçu un avis favorable de la Commission des finances.

M. OLLIER - Merci. Je demande à Gilles CARREZ s'il souhaite intervenir.

M. CARREZ - Non, après.

M. OLLIER - Alors Sylvain RAIFAUD a la parole.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je voulais partager quelques observations à la lecture du document qui nous a été communiqué sur le débat d'orientations budgétaires.

Déjà, je voudrais saluer l'exercice fait par les élus en charge et les services de la Métropole. On a une reprise du résultat de l'exercice significative à 97 M€ même si on est largement en-dessous des 158 M€ repris sur le budget 2021.

Je ne vais pas refaire le débat que l'on a eu au mois de décembre dans cette instance sur la question du partage de la contribution foncière des entreprises, la question du dumping fiscal que j'ai eu l'occasion de dénoncer entre les différents territoires, ce qui fait que les entreprises des Hauts-de-Seine paient deux fois moins d'impôts que les entreprises de Seine-Saint-Denis alors que les collectivités collectent deux fois moins en Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine. C'est un sujet qui concerne l'État et sur lequel il va falloir que les choses soient clarifiées.

Ce qui concerne l'État aussi, c'est la maltraitance dont fait l'objet notre collectivité comme toutes les collectivités sur la question de la part de TVA qui va remplacer la CVAE. Je suis choqué de constater que l'on est en train de faire notre débat d'orientations budgétaires et qu'on ne sait même pas quelles vont être nos ressources sur ce qui va remplacer la CVAE. Je ne comprends pas comment l'État fait preuve de maltraitance à ce point à l'égard de notre collectivité, et plus globalement, des collectivités locales.

Sur la partie dépenses, je salue évidemment les deux nouveaux fonds mis en place dans le domaine de l'énergie -100 M€- et dans le domaine de la biodiversité -80 M€. Vu les vice-présidents en charge de ces délégations, je suis certain qu'ils seront parfaitement employés.

Je salue aussi -j'ai déjà eu l'occasion de le faire- le lancement de la foncière commerciale, qui va permettre de reprendre la main sur les questions d'activité économique, et notamment dans le contexte où on avait eu l'occasion de s'inquiéter du développement des *dark stores* et des *dark kitchens*.

Enfin, la dotation de solidarité pour les communes est évidemment une bonne nouvelle.

Voilà les éléments que je voulais partager. Merci, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Michel, tu as la parole.

M. LEPRETRE - Merci, Monsieur le Président, merci, Monsieur le vice-président, de votre présentation.

Mes chers collègues, mon intervention n'est pas limitée à une analyse de mon territoire, mais à une majorité des territoires et des élus de mon groupe.

La loi de finances 2023 a reconduit le prélèvement des deux-tiers de la croissance de CFE des EPT au bénéfice de la Métropole du Grand Paris. Cette reconduction a été imposée sans concertation avec les EPT ni les maires ni les parlementaires. Elle est même allée à l'encontre de nombreux amendements déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat qui visaient à conserver la totalité de la CFE aux EPT pendant deux ans.

Si le ROB de la Métropole du Grand Paris estime ce prélèvement à 20 M€ sur la base de la dynamique de CFE constatée en 2021 et 2022, le prélèvement serait plutôt de l'ordre de 30 M€ en tenant compte des perspectives de croissance de CFE en 2023.

Je rappelle que, depuis 2021, la MGP s'est vu transférer 63 M€ de croissance de CFE au détriment des EPT. Ce sont donc 63 M€ en moins sur trois ans pour les services de proximité puisqu'il s'agit bien de cela. Quand on compare aux 97 M€ évoqués tout à l'heure en excédent, même si les EPT avaient bénéficié de ce reversement, il en resterait 34 en excédent aujourd'hui à la Métropole.

Nous sommes confrontés dans tous les territoires à l'explosion des prix de l'énergie en supportant des charges d'équipement et de services de proximité. Je rappelle que les EPT représentent 1,3 Md€ de dépenses réelles de fonctionnement en 2022. Les territoires ont besoin d'une recette dynamique pour maintenir le minimum de service à la population, mais aussi investir pour leurs communes dans le renouvellement urbain, les équipements, la voirie, la transition écologique et l'aménagement.

Je rappelle que 4 Md€ d'investissements sont inscrits dans les PPI des EPT d'ici 2026. Vous avez annoncé, Monsieur le Président, la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire que Philippe LAURENT vient de rappeler pour aider les communes qui font face à l'inflation.

Ce mécanisme est nécessaire et je le salue. Nous le saluons collectivement. Toutefois, il exclut les EPT. Or, les reversements des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT à la MGP placent certains EPT dans une situation financière périlleuse, mettant en danger les services de proximité, parce que c'est de cela dont nous parlons, assurés pour le compte des villes et des habitants du Grand Paris. Je dis bien : assurés pour les villes et les habitants du Grand Paris et pouvant amener les EPT à solliciter auprès des villes un FCCP d'équilibre.

Quand on connaît la situation et les difficultés dans les communes, on comprend que c'est insurmontable. Si je ne prends que mon territoire, c'est 4,1 M€ ponctionnés en 2023 et même 9,3 M€ ponctionnés depuis 2021.

J'ai dû soumettre aux élus du territoire des scénarios de fermeture d'équipements, des scénarios bien évidemment rejetés par les maires, et je le comprends parfaitement. Au-delà d'importants sacrifices budgétaires, nous allons donc devoir mettre fin à un dispositif de solidarité territoriale que nous exerçons à l'égard de quelques communes, mis en place pour soutenir les communes les moins riches de notre territoire, donc les populations les plus pauvres.

Priver les EPT de leur dynamique fiscale revient donc à insécuriser financièrement les communes et à dégrader les services aux habitants, c'est pourquoi, dans un souci d'équité et d'efficacité du système métropolitain, il est indispensable de rétablir la dynamique des recettes des EPT, d'autant plus que ces derniers ne peuvent pas bénéficier de fonds pour leur investissement.

Parmi les véhicules financiers existant dans le système métropolitain, la DSIT paraît être le mécanisme le plus adapté pour soutenir les EPT. Ce dispositif répondrait pleinement à l'objectif que vous énoncez, Monsieur le Président, de soutenir les collectivités face à l'inflation énergétique au regard de leurs équipements.

La DSIT doit en effet être répartie en tenant compte de l'importance des charges liées à la gestion des équipements. Le législateur, c'est évident, n'a pas prévu que la MGP verse la DSIT en 2023, je ne sais pas si cela ferme totalement la porte à son inscription dans le budget voté par cette assemblée.

Je le dis donc solennellement : il nous faut trouver un accord au sein de cette instance pour réparer la fonction des recettes des EPT au bénéfice de la MGP sans compromettre l'avenir et sans le remettre en cause ni en préjuger, mais il s'agit bien de viser une modification législative en cours d'année, par exemple lors de la Loi de finances rectificative.

Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues. Je rappelle que cette intervention parle du sujet des EPT et non pas de l'EPT. Merci à vous.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président.

Gilles, si tu veux bien intervenir...

Je me permettrai de conclure.

M. CARREZ - Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire quelques observations sur les différentes ressources de la Métropole du Grand Paris.

La première ressource, la plus importante, c'était la CVAE. Elle a une progression, mais à peine supérieure quand on prend la moyenne depuis 2016 aux baisses de dotations versées à la MGP.

Quelles sont ces dotations ? Celles que percevaient auparavant les communes, comme la DCPS. Or, la MGP a un rôle d'amortisseur puisqu'elle restitue aux communes par le biais des attributions de compensation le montant des dotations, notamment de DCPS, que les communes touchaient en 2015. Chaque année, depuis 2016, un écart se creuse donc entre ce que la MGP doit reverser aux communes et ce qu'elle perçoit de l'État.

Il se trouve que, *grosso modo*, depuis 2016 et en incluant 2022, on a pu compenser par les augmentations annuelles de CVAE le manque à gagner sur les dotations. Cela veut donc dire que la progression annuelle de ce qui n'est plus la CVAE, mais la fraction de TVA qui nous est dorénavant attribuée compte tenu de la suppression de la CVAE, va être vitale.

Philippe LAURENT vient de nous dire que le projet de décret vient de passer au Comité des finances locales et en fait, il faut que cette progression nationale, puisqu'il s'agit d'une fraction de TVA, soit territorialisée dans le cadre d'un Fonds d'Attractivité Économique Territorial, et les critères nationaux devront ne pas pénaliser la MGP parce que la Métropole du Grand Paris percevait 26 % du total de CVAE, du bloc communal. C'est donc vital.

Je n'ai pas encore pu voir le décret, Philippe, mais apparemment, il doit convenir puisque tu as donné un avis favorable. Il va falloir qu'on en parle.

C'est donc le sujet CVAE ; on a absolument besoin d'une progression annuelle de CVAE.

Maintenant, deux mots de la CFE car je suis complètement écartelé. Je préside la Commission des finances de la Métropole du Grand Paris, mais aussi la Commission des finances de l'EPT Paris est Marne et Bois, et ce que vient de dire notre collègue, nous le vivons, à l'EPT.

Cher Président, cher Patrick, il faut que vous ayez conscience, si je prends l'exemple de notre EPT Paris Est, que la progression de CVAE va représenter 1 € par habitant. On a 510 000 habitants. Avec 1 € par habitant, l'État nous ennuie pour des programmes « Marne propre », notre participation aux J.O. et beaucoup de choses qu'on ne peut pas faire.

Il y a donc un problème de soutenabilité et j'appelle de mes vœux le moment où l'on arrivera à se mettre autour d'une table et à trouver une solution parce que cela ne peut pas durer. Je suis bien placé, et je voudrais que chacun en ait conscience, pour dire que l'on a des problèmes financiers des deux côtés. Il y a des problèmes du côté de la Métropole du Grand Paris avec ce système d'amortisseur, qui d'ailleurs est très intéressant pour les communes et des problèmes du côté des EPT.

Autre observation -toujours sur les recettes- : la taxe GEMAPI.

Philippe l'a dit, la taxe GEMAPI rapporte 3 M€. Cela fonctionne comment ? On vote un montant, jusqu'à présent, c'était 3 M€, réparti sur les rôles de foncier bâti, donc payés par les ménages et par les entreprises ainsi que sur la CFE.

Jusqu'à présent, cela représentait 0,40 € par habitant. On va monter à 2,7 €. Cela reste très raisonnable, mais j'attire l'attention des collègues car ce malheureux foncier bâti est en train de supporter tout un tas de taxes : la taxe spéciale d'équipement foncier, la taxe spéciale d'équipement de la Société du Grand Paris, la taxe GEMAPI, etc., et quand, dans certaines communes, le taux augmente de 52 %, cela commence à poser des problèmes pour le contribuable. Il faut donc faire extrêmement attention.

Quatrième point -toujours dans les recettes : l'excédent.

À nouveau, cela a été dit tout à l'heure par notre collègue, on a un excédent reporté de 2022 de 97 M€ ; tant mieux parce qu'on est obligé de l'inscrire en recettes dès le budget primitif.

Je salue quand même la prudence de la gestion parce que, Patrick, tu le sais depuis le début, c'est parce que nous avons une gestion la plus prudente possible que nous dégageons un excédent de fin d'année qui nous permet d'être injecté dans le budget primitif et de mener notamment les programmes d'investissement.

Je termine par la dernière recette : l'emprunt.

Là aussi, j'appelle l'attention sur le fait que c'est très raisonnable et qu'il ne faut pas qu'on commence à surendetter la Métropole du Grand Paris. Mais on est à des niveaux très raisonnables. On a une enveloppe d'emprunts de 34 M€ au titre d'un aqua-prêt (?) à 60 ans, Livret A + 0,75 %, donc c'est tout à fait raisonnable, et on n'a tiré sur cet emprunt à présent que 19 M€.

On va peut-être tirer les 15 M€ restants sur cet exercice, mais je voudrais montrer avec ces deux derniers points -excédent substantiel que l'on injecte et niveau d'emprunt très raisonnable- qu'on n'a pas une gestion dispendieuse. Mais cela devient de plus en plus difficile.

Voilà en quelques mots la situation de nos ressources.

M. OLLIER - Merci, Gilles. D'autant plus que ce que tu viens de dire, on l'a fait ensemble. Je te remercie parce que c'était un accord entre toi et moi au début, à la naissance de la Métropole, qui a permis de mettre en place cette pratique que tu qualifies de prudentielle -j'y souscris tout à fait, elle l'est- et qui permet à la Métropole de restituer, par rapport à la base 2015, tous les ans la CVAE à laquelle elles estiment avoir droit et qu'on leur restitue. On avait prévu également de compenser ceux qui avaient des pertes de CVAE et on l'a fait. Nous avons respecté notre engagement.

J'entends dire que certains perdent, mais celle qui perd, c'est plutôt la Métropole que les communes que l'on aide comme je viens de le dire.

Il n'y a pas de souci avec ce que tu as dit, j'y souscris.

Dans ce décret, dont on m'a donné une copie tout à fait, je t'en donnerai une copie si tu veux, j'ai vu que ce sont des dispositions générales pour toutes les communes. Quelqu'un a parlé tout à l'heure d'un décret pour la Métropole. Ce n'est pas vrai, c'est pour toutes les communes, il n'y a pas un dispositif concernant chacune des collectivités. Il n'est pas encore sorti.

Je ne peux pas engager quoi que ce soit sur le budget de la Métropole, à commencer par toi, Président de la Commission des finances et toi, vice-président des finances, tant qu'on n'a pas la vision claire et nette de ce 1,5 % de TVA... qui va nous rapporter combien ?

Il y a des évaluations, mais on ne sait pas. On attend de savoir avant d'entrer dans la préparation du budget pour le mois d'avril. Nous sommes nous aussi dans l'attente de ces informations et dès que nous les aurons, j'organiserai une réunion avec toi, avec Philippe LAURENT, Alexandra et Paul MOURIER pour voir comment on peut mouliner cela.

J'aime beaucoup la passion avec laquelle Michel défend ses idées, il a tout à fait raison, mais -je vais peut-être en choquer certains- il n'y a pas de relations fonctionnelles entre les territoires et la Métropole. Il y a des courants, des flux, qui ont été prévus, mais pas de relations fonctionnelles, c'est-à-dire que la Métropole n'a rien à dire sur la gestion des territoires pas plus que les territoires sur la gestion de la Métropole. C'est une des surprises de cette loi, mais c'est comme cela.

Quant aux propos de Michel concernant l'affaire de ce fameux amendement, je regrette, mais ton raisonnement, Michel, n'est pas le bon. Je vais l'expliquer devant tout le conseil métropolitain pour qu'il n'y ait pas de quiproquo parce que je sais ce que je fais, je sais ce que je peux décider et ce que je ne peux pas décider. Je n'invente rien et tout le monde peut constater qu'en général, je dis plutôt la vérité.

La première vérité, c'est que, Michel, ton raisonnement est faux quand tu dis que la Métropole doit apporter des finances aux territoires. J'ai vérifié, c'est l'article L 5219-11 du Code général des collectivités locales qui interdit à la Métropole de donner des dotations particulières aux territoires. Je ne peux donc pas le faire sinon, je suis hors-la-loi.

S'agissant du raisonnement général, l'amendement en question, introduit par le Gouvernement dans le 49-3 sur le budget est légitime et logique. Il n'y a pas eu de manœuvre particulière. D'ailleurs, je ne m'y suis pas du tout intéressé car j'ai fait confiance au Gouvernement.

J'ai conclu un accord avec le Gouvernement à l'époque lorsque, Gilles, la première fois, c'était il y a quatre ans, il y a eu cette discussion et nous avons accepté, à la Métropole, de renoncer à un tiers de la dynamique de la CFE, qui devait remonter à la Métropole.

Nous y avons renoncé parce que nous avons pensé que cela pouvait effectivement être utile aux territoires. Je l'ai fait de bon cœur pour apaiser les esprits. Non seulement, cela ne les apaise pas, mais il y a des revendications superfétatoires, ce qui est quand même agaçant. En effet, nous sommes tous solidaires dans cette affaire.

Si j'avais dit non, on ne l'aurait pas fait et le Gouvernement ne l'aurait pas fait. On l'a accepté. J'ai dit au président de la République à l'époque et au Premier ministre que cet amendement devait être fait pour une année en attendant que la loi sur la gouvernance de la Métropole soit votée. Si elle n'est pas votée, l'amendement doit être reconduit une année supplémentaire et ainsi de suite jusqu'à ce que la loi sur la gouvernance de la Métropole soit votée.

Cet amendement a donc été reconduit par le Gouvernement, qui a respecté son engagement et merci au Gouvernement d'avoir tenu sa parole jusqu'à la Loi de finances qui vient d'être votée en décembre. Le Gouvernement, dans le 49.3, a réintroduit cet amendement, comme il s'était engagé à le reconduire tous les ans.

La loi sur la gouvernance de la Métropole peut peut-être sortir avant la fin de l'année. Comme le président de la République a annoncé qu'il allait y avoir une loi sur les territoires, si cela se fait, on verra, la loi sera votée et nous nous soumettrons aux décisions du Parlement. Pour l'instant, on se soumet aux accords qu'on a passés, qui sont respectés par le Gouvernement et je me réjouis qu'ils l'aient été.

C'est le rétablissement que je souhaitais faire parce qu'on raconte beaucoup de choses fausses dans cette affaire-là et je voulais rétablir la vérité.

Un dernier point -Gilles, je parle devant l'expert que tu es- : on nous explique que tout le monde perd, mais pas ce que la Métropole perd. Sur deux ans, la Métropole a perdu 52 M€ de CVAE.

Je demande qui compense cela à la Métropole. Personne ! Et personne ne se soucie de savoir si la Métropole perd des moyens de fonctionnement ou d'investissement. En revanche, on lui demande de toujours donner plus à des organismes auxquels elle n'a pas le droit de donner des dotations. C'est un peu surprenant.

On a perdu 52 M€ de CVAE sur deux ans et, Gilles, nous avons passé un accord que tu as respecté et que j'ai respecté. Les attributions de compensation (AC) que l'on donne aux communes sont toujours les mêmes par rapport aux bases 2015 et celles qui touchent moins sont compensées. La Métropole a tenu sa parole.

On aurait très bien pu dire : « *On a perdu 52 M€, on va diminuer les AC parce qu'il faut qu'on récupère ces 52 M€* », on ne l'a pas fait, car si la Métropole perd, les communes perdent aussi, les territoires perdent également et tout le monde perd dans cette affaire, et chacun ne peut pas compter sur l'autre pour rétablir ce qu'il a perdu. Chacun se tourne vers l'État pour dire qu'il perd, mais l'État n'a plus d'argent pour nous donner quoi que ce soit de plus.

Dernier point que je veux ajouter, toujours sous le contrôle de Gilles CARREZ : la CFE. Il y a un mystère de la CFE que tout le monde ne connaît pas forcément. Et là, je parle sous le contrôle du Président des finances, mon cher Philippe LAURENT.

La Métropole du Grand Paris, de 2021 à 2023, a touché, par rapport à la dynamique de la CFE, 20 M€ par an, ce qui fait qu'en trois ans, nous avons touché 60 M€.

Pendant cette même période, car nous avons eu un cumul sur l'année, les territoires qui ont un cumul sur l'ensemble des logiques annuelles, ont touché pendant cette même période 185 M€ : 60 M€ sur trois ans pour la Métropole et 185 M€ pour les territoires.

Je veux bien que l'on parle des finances, je suis prêt à affronter les débats sur les finances. C'est Gilles CARREZ qui m'a appris, à l'Assemblée nationale, à discuter finances ; tu te souviens, Gilles ? J'ai toujours suivi ton exemple et je m'en réjouis.

Je suis prêt à discuter, mais il faut discuter de ce qui est discutable. Je veux bien qu'on me demande toujours des choses, mais si ces choses demandées ne sont pas logiques et ne peuvent pas être attribuées, je ne suis pas un magicien.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à la réaction que le Président peut avoir.

Je termine sur un point, Michel. J'ai pris un engagement au conseil métropolitain qui s'est tenu à la préfecture de région au cours duquel j'ai été durement attaqué par un intervenant au cours des débats sur, justement, ce que Michel LEPRETRE a développé tout à l'heure. Je dis bien : durement attaqué. Je ne donnerai pas d'autre qualificatif car je pourrais dire quelque chose de plus violent.

J'ai gardé mon calme malgré la violence des propos, mais j'ai compris une chose -ce qu'a dit Michel- : que les territoires ont des besoins. La Métropole aussi. La personne qui est intervenue à l'époque, Pierre-Christophe BAGUET, a expliqué que ce qu'elle demandait, ce n'était pas pour les territoires, mais pour les villes.

J'ai entendu cela et j'ai dit à la fin : « *Si c'est pour les villes, cela tombe bien ; si c'est pour les maires, nous sommes la Métropole des maires, je réponds présent* ».

J'ai pris un engagement que je respecterai : faire en sorte qu'à partir du moment où on sait ce que nous rapporte ce 1,5 point de TVA -ce qu'on ne sait toujours pas-, on puisse, dès lors que l'on serait capable d'en discuter, organiser une réunion avec Gilles, Alexandra, toi, cher Philippe, avec Paul MOURIER, pour voir comment on peut mettre en place cette dotation de solidarité communautaire avec des critères qui permettent, sur la valeur qu'on nous demande de mettre en œuvre -20 M€, puisque c'est cela qui a été discuté au dernier conseil métropolitain par celui qui

est intervenu-, des critères qui permettent d'aider les communes les plus nécessiteuses, les plus défavorisées, qui ont réellement besoin d'une aide de la Métropole pour leur fonctionnement. En effet, la dotation permet d'aider au fonctionnement ; je ne parle pas de l'investissement.

J'ai donné ma parole et tu dois faire en sorte, mon cher vice-président chargé des finances, de m'aider à la tenir. Toi aussi, Gilles, et on va travailler dès qu'on aura le chiffre, à la manière dont on va faire les choses. En effet, nous sommes tous solidaires et la Métropole des maires ne peut être efficace que si, effectivement, quand les maires appellent au secours, la Métropole est là pour les aider. Nous serons là pour les aider.

Tu as la parole.

M. LAURENT - Merci, Président. La commande est évidemment bien reçue et, j'espère, sera honorée. Je reviens sur deux points.

Le premier est ce que Patrick OLLIER vient d'appeler « le mystère de la CFE ». C'est très important d'y réfléchir. Cela provient simplement du fait que le prélèvement à destination de la Métropole sur l'évolution des recettes de CFE se produit une fois alors que, l'année suivante, les territoires récupèrent l'intégrité de la progression de l'année précédente. C'est cumulatif pour les territoires, mais pas pour la Métropole.

Au-delà de cela, je voudrais quand même attirer votre attention sur un point absolument majeur : nous avons passé en effet -Patrick vient de le rappeler- beaucoup de temps à discuter entre nous, notamment en décembre, sur cette question et sur la relation Métropole/communes/EPT.

Ici, nous sommes en grande majorité élu communal -souvent maire ou adjoint-, élu territorial -président ou vice-président- et élu métropolitain. Nous savons donc tous ce qu'il en est et nous savons tous et nous devons être bien conscients que la question n'est pas tant de savoir si l'argent va là ou là, mais l'argent global qui va sur l'ensemble des structures de la Métropole.

De ce point de vue, il nous faut faire preuve, mes chers collègues, de solidarité totale parce qu'en réalité, si on regarde les choses, en effet, nous sommes maltraités ; nos territoires, nos institutions sont maltraités en ce qui concerne les dépenses, notamment avec les questions de solidarité nationale, auxquelles nous sommes très largement contributeurs, et maltraités sur le plan des ressources puisque la vocation d'intercommunalité perçue par la Métropole en euro par habitant est très faible par rapport à ce que perçoivent les autres métropoles.

Il faut être conscient de cela et plutôt que de passer un temps considérable à créer des tensions entre nous, peut-être faudrait-il mieux muscler nos arguments à destination de l'État, du Parlement, pour expliquer qu'un territoire comme celui de la Métropole, qui a des besoins considérables en matière sociale compte tenu de l'extrême hétérogénéité de notre territoire, qui produit une grande partie de la richesse des pays, ne doit pas être maltraité de ce point de vue et qu'il doit avoir les moyens à la fois de maintenir les services publics et de gérer les solidarités nécessaires entre ces territoires et leurs habitants.

Si nous passions autant de temps à cela qu'à discuter des relations Métropole/EPT/communes, nous ferions un progrès considérable. C'est en tout cas le vœu que je forme aujourd'hui.

M. OLLIER - Merci, Président. Il est vrai que c'est l'aire métropolitaine de la capitale de la France, tu as raison.

On vient de me communiquer un chiffre que je n'avais pas jusqu'à présent. C'est le compte de clôture 2022. Il vient d'être calculé hier. La Métropole, entre 2021 et 2022, perd 61 M€. Je ne veux pas dire que je suis catastrophé, mais cela ne me fait pas plaisir d'entendre cela. Cela veut dire qu'il y a des problèmes de flux et de systèmes financiers qui ne fonctionnent pas comme il faut, mais s'ils ne fonctionnent pas comme il faut pour les territoires ni pour les communes, ils ne fonctionnent pas non plus comme il faut pour la Métropole.

J'étais hier encore avec les maires du plateau briard, et je vous remercie infiniment de ce déjeuner de travail ; il y a énormément d'ambition. Nous avons donné notre accord pour lancer des projets pour les aider ; ils ont besoin d'être aidés, mais comment fait-on en perdant des moyens financiers ? On nous retire 61 M€ !

Alors je vous appelle, les uns et les autres, à plus de raison quand vous abordez les problèmes financiers, et à ne pas considérer que la Métropole est la vache à lait. Elle ne l'est pas, si elle ne l'a jamais été.

Françoise LECOUFLE a demandé la parole.

Mme LECOUFLE - Merci, Président. Je voulais vraiment rebondir sur ce que vous avez dit et l'accentuer, à savoir que c'est un problème général de financement des collectivités territoriales, évidemment les territoires, les EPT et les villes tous ensemble, et que j'engageais nos collègues des départements de la Métropole à faire la même opération que nous faisons actuellement dans le Val-de-Marne -un très grand nombre de villes- : un affichage et des discussions avec la ministre des collectivités pour essayer de desserrer l'étau dans lequel nous sommes aujourd'hui littéralement enfermés.

Nous parlons tout particulièrement de cette difficulté d'investissement. On n'a pas accentué sur les questions de fonctionnement, qui sont très prégnantes chez nous aussi, et nous sommes tout à fait à disposition pour les autres départements et les autres villes, pour leur donner nos outils de communication par lesquels nous indiquons très clairement que les investissements et services publics de proximité sont sacrifiés par l'État et que les maires disent non à ce système qui est mis en place.

Soyons solidaires !

M. OLLIER - Merci, Madame la Présidente. Philippe DALLIER a demandé la parole.

M. DALLIER - Merci, Président.

J'avais entendu avec beaucoup de plaisir en décembre dernier l'annonce de la mise en place de cette DSC pour les communes, notamment face à la flambée des coûts de l'énergie. Mon seul regret, mais je comprends tout à fait que ce soit difficile, faute de notification de la recette de TVA. Il est vrai que cela aurait aidé beaucoup de communes d'avoir un montant inscrit au moment du BP parce que certaines communes, avec l'explosion des coûts de l'énergie, vont se trouver dans l'incapacité de boucler la section de fonctionnement sans augmentation de la taxe foncière. Peut-être que la dotation en question aurait permis d'amortir le choc.

D'autre part, je suis très content d'entendre que cette dotation tiendra compte des capacités, en tous les cas des moyens budgétaires de chacune des communes, donc il y aura un effet péréquateur et c'est une très bonne chose, que je salue.

Je veux enfin rappeler parce que cela a été redit, et c'est tout à fait juste, que la Métropole perçoit une DGF très limitée, mais qui n'est en fait que la part que les EPT auraient dû percevoir et qu'ils n'ont pas perçue, qui est allée à la Métropole.

Cela veut dire qu'il y a encore un très gros écart entre les EPT et la Métropole en matière de DGF. C'est notamment le cas de l'EPT Grand Paris Grand Est qui est le plus pauvre de la Métropole et qui perçoit une dotation de fonctionnement très faible. Du coup, l'EPT se retourne vers les communes. Je veux que vous intégriez cela également, mes chers collègues, parce que non seulement on est l'EPT le plus pauvre de la Métropole, mais en plus, c'est celui qui a la dotation par habitant la plus faible. Il faut donc prendre en considération le tout quand on parle de péréquation.

M. OLLIER - Merci de ton éclairage.

Je passe la parole à M. GUIRAUD pour clôturer nos débats.

M. GUIRAUD - Je souscris aux propos tenus précédemment, notamment par Philippe DALLIER.

Cette année plus que jamais, en raison notamment du renchérissement du coût de l'énergie et de son poids dans la conduite des politiques publiques, des collectivités communes, des EPCI, EPT et de la Métropole, nous sommes tous contraints dans nos capacités d'intervention financière par la faiblesse de la progression de nos ressources alors même que nos besoins, eux, augmentent.

En tout cas, la population sollicite l'intervention, et de la Métropole, et des EPT, et des communes.

Il y a plusieurs problèmes, donc un inhérent, qui datent des lois MAPTAM et NOTRe, qui sont des cotes mal taillées dans la définition des compétences respectives de la Métropole et des territoires, avec l'idée initialement que les territoires étaient appelés à disparaître rapidement, sauf que les territoires ne disparaissent pas, ils se sont installés, ils mènent des politiques. Il y en a quatre en Seine-Saint-Denis, chacun des quatre a des problèmes. Cette année, pour arriver à boucler les budgets des EPT de Seine-Saint-Denis, et j'imagine que cela doit être pareil dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine, c'est la croix et la bannière.

En plus du fait qu'il y a un vice initial dans la conception de la loi et que personne ne s'est soucié de faire évoluer dans le bon sens après que l'on a porté sur les fonds baptismaux, et la Métropole, et les territoires, il y a un deuxième problème, qui est plus ancien. Il n'est pas nouveau, mais à mon avis, il s'accroît.

Un livre a été écrit par Jean-François GRAVIER : *Paris et le désert français*. La thèse centrale est : « *La Région parisienne n'irrigue pas l'ensemble du territoire national, au contraire, elle en dévore la substance* », moyennant quoi, alliance sacrée droite et gauche d'ailleurs, des parlementaires de province contre les parlementaires de région parisienne de sorte que, quand on parle de la dotation par habitant ou la DGF des groupements, je n'ai pas les chiffres de la dernière Loi de finances, mais dans la précédente, on tournait autour de 19 € par habitant sur le territoire métropolitain, la moyenne nationale était à 37 € et quelques, et les autres métropoles de province touchent autour de 60 € par habitant, c'est-à-dire trois fois plus. C'est absolument scandaleux !

On raisonne comme s'il n'y avait que des Puteaux et des Courbevoie dans le champ métropolitain alors qu'il y a aussi des Clichy-sous-Bois, des Stains, des villes qui ont vraiment besoin. Il faudrait quand même qu'on se mette en paquets pour changer la donne car une partie du problème tient aussi à l'inégalité de traitement entre la province et la Région parisienne.

M. OLLIER - Merci. Tu as tout à fait raison, je souscris tout à fait à ce que tu dis.

Autant Gilles CARREZ que moi-même étions parlementaires à l'époque et nous nous sommes battus contre cet état de fait ; malheureusement, nous avons perdu le combat.

Ne revenons pas sur le passé et ce lait renversé, ce n'est pas la peine.

Je me réjouis de la tenue de ce débat, qui a été d'une grande tenue. Je vous remercie de vos interventions. Chacun a pu répondre aux questions des autres, j'espère que les réponses seront complètes pour chacun et chacun d'entre vous.

Il nous revient maintenant de prendre acte que le débat a eu lieu puisqu'il ne s'agit que de cela.

On peut prendre acte que le débat a bien eu lieu ? Merci.

❖ **Axe Seine**

5. Nouvelles adhésions à l'Entente Axe Seine

M. OLLIER - Daniel-Georges COURTOIS va nous présenter cette délibération.

M. COURTOIS - Merci, Monsieur le Président.

Nous abordons une délibération qui n'a pas d'incidence financière, compte tenu de notre débat, je voulais le souligner.

Comme vous vous en souvenez, nous avons approuvé en conseil métropolitain du 15 février 2022 la convention statutaire de l'entente Axe Seine et le 6 décembre, nous avons organisé les 5^{èmes} rencontres de l'Axe Seine au Jardin d'Acclimatation.

Cette réunion majeure s'est tenue en présence de Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et nous en avons profité puisque cette réunion a été précédée par l'installation de la première conférence de l'Entente, qui a vu l'élection pour deux ans de son président, Édouard PHILIPPE, maire du Havre, et de sa vice-présidente, Anne HIDALGO, maire de Paris.

Nous avons maintenant l'obligation, puisque vous savez que toutes les décisions de l'Entente doivent être ratifiées par chacun des membres de l'Entente, de faire adhérer neuf EPCI de l'Axe Seine qui ont demandé à y entrer. Lors de la réunion du 6 décembre, l'Entente avait déjà donné son accord, mais formellement, il faut que chacune des collectivités le fasse.

Je voudrais souligner très rapidement deux choses. La quasi-totalité des EPCI entre Le Havre et Paris ont adhéré à l'Entente Axe Seine ; il en reste trois à ne pas l'avoir fait, deux ayant manifesté leur intention de le faire très rapidement, donc il n'en restera plus qu'une seule et je n'ai aucun doute sur le fait qu'elle nous rejoigne assez rapidement.

C'est un exemple de plus du fait que la Métropole coopère non seulement avec les EPCI limitrophes, mais également avec des EPCI qui vont au-delà dans une démarche commune. C'est particulièrement important de souligner cette volonté concrète de coopération au niveau de la Métropole du Grand Paris.

Voilà, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci, cher Daniel-Georges. Tu as raison de le dire et je le souligne aussi : c'est la preuve de la crédibilité que l'on prête à la Métropole, pas seulement sa lisibilité. Car cela va jusqu'au Havre en passant par Rouen, et avec tous ces EPCI qui, au départ, quand nous avons lancé l'opération de l'Axe Seine, n'étaient même pas invités aux réunions. C'est nous qui avons demandé qu'ils soient invités et avons fait en sorte de les fédérer.

Ils croient en ce que la Métropole veut faire pour faire évoluer les choses sur l'Axe Seine, et moi, en tant que Président, en votre nom à toutes et à tous, je m'en réjouis et vous remercie d'avoir soutenu nos délibérations et de nous permettre ainsi d'avancer parce que ce n'est pas rien, la création de l'Axe Seine.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Transition écologique et énergétique

6. Convention de financement relative à la mise en œuvre de mesures expérimentales de réduction des nuisances sonores générées par le site de triage de Drancy-Le Bourget

M. OLLIER - Monsieur GONZALES n'est pas là, c'est M. CESARI qui va présenter la délibération.

M. CESARI - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'approuver une convention de financement qui permettra l'attribution d'une subvention à la SNCF Réseau pour la mise en place de mesures expérimentales de réduction des nuisances sonores générées par le site de triage de Drancy Le Bourget.

Cette opération va concerner 70 points noirs sur la commune de Drancy. Le calendrier prévoit un déploiement du dispositif jusqu'en 2026. Il aura un impact d'1,420 M€ au titre de la Métropole sur les 5,7 M€ de coût total du projet. La part de la Métropole est donc de 25 %.

La Commission s'est réunie sous la présidence de notre collègue Séverine MAROUN le 24 janvier et elle a adopté à l'unanimité le dispositif.

M. OLLIER - Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Lancement de la 2^{ème} édition de l'appel à projets « Restauration collective Bio et Locale »

M. OLLIER - La parole est à Mme KEITA.

Mme KEITA - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il s'agit du lancement de la 2^{ème} édition de notre appel à projets « restauration collective bio et locale ».

Afin de poursuivre l'engagement de la Métropole en faveur d'une alimentation bio et locale dans la restauration collective et répondre au besoin d'accompagnement des communes, mais aussi des établissements publics territoriaux et des syndicats de restauration collective situés sur notre territoire, la Métropole lance la 2^{ème} édition de son appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale », en partenariat avec notre partenaire du premier appel à projets GAB d'Île-de-France. Le calendrier prévisionnel sera le suivant :

- **22 mars 2023** : adoption du Règlement par le Conseil métropolitain permettant le lancement officiel de l'appel à projets et la communication institutionnelle ;
- **17 mai 2023 à 12h** : clôture des candidatures et remise des dossiers de candidature ;
- **Mai – Juin 2023** : instruction des dossiers ;
- **Juillet 2023** : sélection des lauréats par le jury de sélection ;
- **Septembre 2023** : annonce des Lauréats par le Bureau métropolitain ;
- **Octobre - Décembre 2023** : première rencontre entre les lauréats et les équipes du GAB d'Île-de-France.

Les candidatures éligibles seront, comme dans la première édition, évaluées sur la base de critères précis. Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement en ingénierie de la part du Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France visant à les appuyer notamment dans la réalisation d'un diagnostic interne sous la forme d'un état des lieux des pratiques en cuisine, de la définition des objectifs, de la construction de feuille de route et d'un plan d'action personnalisé et adapté en mode de gestion pour augmenter la part des produits bio et locaux dans la restauration collective, etc.

Il nous est donc proposé aujourd'hui de délibérer pour approuver le lancement de la 2^{ème} édition d'appel à projets « restauration collective bio et locale », mais aussi le règlement afférent et les modèles de convention dont les projets sont joints à la présente délibération.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci à toi, Djénéba. C'est du bon travail. La commission du 24 janvier dernier l'a approuvé à l'unanimité. Il y avait 12 personnes à cette commission. C'est important de signaler les personnes qui étaient présentes et je m'en réjouis. Les commissions impliquent de plus en plus d'intérêt de la part du conseil métropolitain et c'est bienvenu.

Merci pour ce bon travail, auquel j'associe Antoinette GUHL parce que les deux délégations s'appuient l'une sur l'autre pour faire avancer la Métropole.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Zone à faibles émissions (ZFE) - Modification du règlement « Métropole Roule Propre ! »

M. OLLIER - Monsieur GUIRAUD a la parole.

M. GUIRAUD - Il s'agit en l'occurrence d'une modification du règlement que nous appelons « Métropole Roule Propre ! » pour aider des particuliers à changer de véhicule en recevant une aide de la Métropole, ceci dans le cadre d'un guichet unique avec l'État de manière que l'aide métropolitaine puisse être constituée en tant que dossier en même temps que le bonus écologique, la prime à la conversion, etc., les aides de l'État.

Nous avons dû modifier le règlement métropolitain pour une raison simple : l'État a changé les règles et modalités d'aide aux particuliers, donc dans le cadre du guichet unique, on est obligé de s'adapter pour avoir une validité juridique dans le versement de nos propres aides.

Je dois d'ailleurs dire que c'est quand même un très beau cadeau de fin d'année qu'a fait l'État aux équipes administratives de la Métropole car il s'agit en l'espèce d'un décret du 30 décembre qui entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier.

Il a donc fallu travailler rapidement pour modifier dans le sens que vous avez dans le projet de délibération :

Plafond de 6 000 € dans la limite de 80 % du prix du véhicule pour les personnes dont le revenu fiscal de référence est compris entre 0 et 6 358 € ;

Entre 6 359 et 14 089 €, 5 000 €

Et cela descend à 3 000 € quand le revenu fiscal de référence est compris entre 14 000 et 22 983 €.

Si on divise par 12, on voit que c'est une non-éligibilité des ménages dont le revenu fiscal de référence, sachant que le revenu fiscal moyen est de l'ordre de 1 837 €, est de 1 915 € par mois. C'est légèrement au-dessus des revenus fiscaux moyens.

Ce ne sont pas non plus uniquement les grands bourgeois qui sont frappés par la mesure.

Qu'est-ce qui bouge ?

- Augmentation du montant maximum du bonus écologique ;
- Augmentation du montant maximal de la prime à la conversion ;
- Actualisation des valeurs des revenus fiscaux de référence que je viens d'évoquer ;
- Prix d'acquisition des véhicules ramené de 50 000 à 47 000 € ;
- Suppression de la condition d'attribution d'une aide dans le cadre d'une surprime ZFE en augmentant le montant de la surprime à 3 000 € en cas d'attribution d'une aide locale d'au moins 2 000 € ;
- Suppression du bonus écologique et prime à la conversion pour les voitures particulières dont le prix est supérieur à 47 000 € ou dont la masse en ordre de marche est supérieure à 2,4 tonnes.

C'est cela qui est proposé en termes d'adaptations pour s'aligner sur le nouveau régime d'aide aux particuliers.

M. OLLIER - Merci. Je ne vais pas ouvrir un débat sur les ZFE aujourd'hui pour la simple raison que, demain, j'ai une réunion en visio avec les Présidents de groupe pour définir la stratégie que l'on présentera au prochain conseil pour l'avenir compte tenu des hésitations de l'État ou de ses retards suite à nos demandes. Ceci est à venir et ce n'est pas le moment d'aborder ce sujet.

Merci pour ta présentation. Jean-Michel demande la parole.

M. GENESTIER - Oui, Monsieur le Président.

On se satisfait de cette avancée même si cela a été tardif de la part de l'État à la fin de l'année. Ce que je souhaite, ne faisant partie d'aucun groupe puisqu'étant sans étiquette, c'est que, puisque vous allez échanger avec la présidente de groupe, il est important que, dans la réflexion, il puisse y avoir de façon prégnante la situation de tous les acteurs économiques, en particulier de tous ces artisans et commerçants qui possèdent un nombre de véhicules réduit, souvent d'un âge certain, et qui se posent un grand nombre de questions.

Comme vous le savez, j'ai rencontré une grande partie de ces acteurs, notamment ceux de la CAPEB, des bâtiments, qui sont extrêmement inquiets -les plombiers, les électriciens, les maçons et autres- qui disent que, très clairement, ils ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés.

Je les ai rassurés à de nombreuses reprises en disant que le Président et l'ensemble de la Métropole étaient soucieux de leur avenir, qu'il n'y aurait pas d'imposition particulière si le marché n'était pas suffisamment ouvert à des véhicules abordables et au regard de subventions possibles.

Il y a une forte inquiétude sur ce spectre-là de la population, qui est essentiel dans le cadre de la logistique urbaine, et surtout, dans le cadre de la fourniture des éléments de vie de l'ensemble des Métropolitains.

M. OLLIER - Heureusement que j'ai dit qu'il n'y aurait pas de débat sur les ZFE.

M. GENESTIER - Je ne parlais pas des ZFE.

M. OLLIER - Je ne veux pas de débat, je suis désolé. Ce débat aura lieu lorsqu'on présentera les choses, il y aura une réunion des présidents de groupe, Daniel sera avec moi demain en visio pour répondre et on ne répond pas aujourd'hui parce que s'il y a des réponses, il y en aura deux, et s'il y en a deux, cela s'appelle un débat. Je suis désolé.

Merci beaucoup. C'est un sujet essentiel pour nous.

M. GUIRAUD - Une précision. Jean-Michel, je ne sais pas si tu te souviens, mais au départ, on avait souhaité travailler sur l'aide aux artisans, aux commerçants et aux chefs de PME/PMI et pas seulement aux particuliers ; simplement, vu le régime juridique des aides aux entreprises, cela ne peut être que si la Région accorde la possibilité en subdéléguant à la Métropole pour le faire.

Ce fut le cas pour la ville de Paris parce qu'à l'époque, Bertrand DELANOE avait reçu délégation de la part de Jean-Paul HUCHON. Il se trouve que Valérie PÉCRESSE n'a pas souhaité donner délégation à la Métropole et à son Président pour qu'on entre dans ce système ; c'est un peu dommage.

M. OLLIER - Je suis désolé, c'est terminé. Le débat aura lieu au prochain conseil métropolitain.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. RAIFAUD - Monsieur le Président, on peut parler du dispositif « Métropole Roule Propre ! » qui est soumis aux voix, quand même ?

M. OLLIER - Monsieur le Président, je me suis expliqué là-dessus. Je suis d'un calme olympien et je tiens à le rester jusqu'à la fin !

Je vois des gens partir et nous avons encore beaucoup de délibérations. Ce débat aura lieu lorsque nous aborderons la ZFE. Tu es président de groupe, je crois ? Tu as rendez-vous demain avec moi pour en discuter. C'est bien cela ?

M. RAIFAUD - Je voulais juste dire que, dans le dispositif « Métropole Roule Propre ! », il est question d'une rénovation...

M. OLLIER - Sylvain, je vais me fâcher ! Et ce n'est pas mon style de me fâcher, tu le sais.

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

9. Convention de financement avec le département du Val-de-Marne pour le financement des études nécessaires à la régularisation des systèmes d'endiguement de classe C

M. OLLIER - Monsieur CESARI, vous avez la parole.

M. CESARI - Merci, Monsieur le Président. Je supplée M. BERRIOS.

Cette convention vient en prolongement de ce qui a déjà été fait entre 2019 et 2022 avec le département du Val-de-Marne, qui a permis la régularisation des systèmes d'endiguement de classes A et B. On va traiter les 10 systèmes de classe C qui restent en suspens.

Avec cette convention, et dans le cadre de sa compétence obligatoire, la Métropole affirme son implication avec le département du Val-de-Marne pour renforcer la sécurité des Métropolitains face au risque d'inondation.

Le dispositif a un coût pour la Métropole de 170 000 € et il représente 50 % du coût total, de 340 000 €. La Commission « biodiversité et nature en ville » s'est réunie sous la présidence de notre collègue Philippe GAUDIN et l'ensemble des membres de la Commission ont voté favorablement à l'unanimité cette convention.

Merci.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie M. BERRIOS, qui n'a pas pu venir, de son travail. Il était avec nous hier sur le plateau briard et suit ces dossiers de très près.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Développement économique, innovation, numérique et attractivité**

10. Stratégie métropolitaine en faveur de l'innovation et modification du règlement du fonds « Innover dans la Ville »

M. OLLIER - Monsieur le Président BOULARD ?

M. BOULARD -. Merci, Monsieur le Président.

Après trois ans de déploiement, la Métropole, par l'intermédiaire de son Président, a proposé d'opérer une intensification relativement ambitieuse de la politique en matière d'innovation sur la deuxième partie de la mandature 2023-2026.

De manière concrète, et pour ne pas rallonger nos échanges, des actions sont proposées :

- Rehausser le montant du FMIN (Fonds Métropolitain pour l'Innovation et le Numérique), que nous proposons de modifier en fonds « Innover dans la Ville » en passant de 40 000 € le financement de ces communes à 200 000 € pour atteindre des projets plus ambitieux ;
- Mieux sourcer et évaluer les projets en donnant notamment la possibilité aux porteurs de projets d'avoir recours à des appuis d'experts, techniques, juridiques et financiers. C'est le bilan que l'on a fait de ces trois premières années.
- Adopter un programme métropolitain *ad hoc* dédié au développement des tiers-lieux sur le territoire métropolitain, notre collègue Laurent RUSSIER en parlera dans un instant.

En ce qui considère l'évolution du FMIN vers un fonds « Innover dans la Ville », il va s'agir de quatre modifications principales :

- Rebaptiser le fonds en fonds « Innover dans la ville » pour faciliter la lisibilité du dispositif auprès des maires ;
- Rehausser le montant du plafond afin d'apporter un réel soutien aux projets les plus ambitieux, et donc, les plus coûteux ;
- Ajouter la possibilité d'avoir un suivi métropolitain renforcé pour les projets les plus ambitieux et coûteux, avec une forte possibilité et probabilité de passage à l'échelle, le déploiement des solutions d'innovation ;
- Intégrer les projets accompagnés dans le programme de développement des tiers-lieux dans l'éligibilité de ce fonds, qui englobera cette partie tiers-lieux.

Voilà les principales innovations de la stratégie métropolitaine, qu'on a donc actualisée à mi-mandat avec votre accord, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. Merci pour le travail que tu fais avec toutes tes équipes. Je m'aperçois que, non seulement c'est remarquable, mais aussi que cela se développe de manière inquiétante, pas parce que c'est satisfaisant, mais pour notre budget.

J'attends que M. Philippe LAURENT puisse nous donner plus de marge de manœuvre. Je suis d'accord pour faire des efforts sur le numérique encore car ce que fait Geoffroy avec ses équipes mérite qu'on le fasse en proportion de ce que la TVA va nous apporter.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Programme métropolitain de développement des tiers-lieux

M. OLLIER - Laurent, tu as la parole.

M. RUSSIER - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous restons dans le domaine de l'innovation. Le développement des tiers-lieux est désormais une réalité qui touche à la mutation des modes de travail, aux mixités de fonctions, à une manière de produire différemment en favorisant la proximité et des gouvernances partagées.

À ce titre, la Métropole soutient déjà la création de tiers-lieux à travers ces différents dispositifs « Innover dans la ville », « Centres-villes vivants », Fonds d'Investissement Métropolitain ou dans son soutien aux projets de Micro-Folies.

Mais devant cet enjeu majeur, la Métropole souhaite aller plus loin en proposant par ce programme, et dans la logique de fonctionnement de la Métropole, un appui aux projets des villes par notamment un soutien en ingénierie, un soutien pour le financement des projets, un accès à un réseau de partenaires d'ores et déjà engagés dans le développement des tiers-lieux.

Ce programme est l'objet de la première délibération qui sera proposée, qui propose d'approuver la charte d'engagement du programme métropolitain.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le rapport du Conseil de développement « Les tiers-lieux à l'échelle du Grand Paris », que nous avons vu en décembre dernier, et nous mobilisons deux partenaires :

- L'Association nationale des tiers-lieux afin d'inscrire à l'échelle nationale et de participer aux groupes de travail qu'elle coordonne. Ceci fera l'objet de la deuxième délibération puisque nous proposons une cotisation à hauteur de 5 000 €.
- Le Consortium Île-de-France Tiers-lieux représenté par l'Association « A+, c'est mieux », porteuse d'une grande diversité de projets métropolitains. Ce sera l'objet de la troisième délibération, qui propose une convention d'objectifs et de moyens à hauteur de 45 000 €.

La Métropole sera notamment attentive sur les tiers-lieux à forte vocation culturelle ou d'insertion, notamment dans les territoires où l'accès à la culture est rendu difficile.

Enfin, tout ce travail nous permettra aussi de renforcer notre expertise commune sur le développement des tiers-lieux, sujet assez récent et qui a beaucoup pris de l'ampleur pendant la période et suite aux périodes Covid.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Laurent. Geoffroy, tu veux ajouter un mot ?

M. BOULARD - Oui, très rapidement pour me réjouir que l'on puisse travailler avec Laurent RUSSIER et intégrer les tiers-lieux dans le fonds « Innover dans la ville » qui vient d'être adopté.

Je rappelle que la Métropole a accompagné plusieurs tiers-lieux d'ampleur ; n'est-ce pas, Philippe LAURENT ? Le Fab-Lab à Sceaux, que j'ai pu visiter il y a quelques jours, ou le tiers-lieu numérique au Kremlin-Bicêtre, mais c'est vrai qu'il n'y avait pas de support pour les communes pour candidater. C'est ainsi réparé, mais c'est aussi l'évolution de la Métropole d'être à l'écoute des maires et des besoins et d'avoir des outils qui s'adaptent et se professionnalisent pour apporter l'ingénierie que n'ont pas les communes ou les regroupements de communes seuls.

En tout cas, merci de nous permettre d'intégrer les tiers-lieux dans le fonds et le programme « Innover dans la ville ».

M. OLLIER - Merci. Puisqu'on en est aux remerciements, je vais aller plus loin, Geoffroy, et parler de ce que nous avons fait l'autre jour à la Caisse des Dépôts.

En effet, nous étions ensemble avec Geoffroy BOULARD pour remettre les distinctions aux maires des quatre quartiers métropolitains d'innovation qui ont été retenus.

C'est ainsi qu'avec Richard CURNIER, de la Banque des territoires, Loïc DOSEUR, Directeur de Paris&Co, et Lionel GROTTA, *Choose Paris Region*, nous avons remis ;

- Une récompense à Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay-sous-Bois ;
- Une récompense à Denis LARGHERO, maire de Meudon, qui est parmi nous aujourd'hui ;
- Une récompense à Philippe LAURENT, maire de Sceaux ;
- Une récompense à Brigitte MARSIGNY, maire de Noisy-le-Grand, ici présente.

Il y a eu beaucoup de monde et cela démontre que nous ouvrons des voies, nous proposons des aides aux villes et les maires décident de s'inscrire dans le projet et de nous demander l'aide avec un projet cohérent, bien sûr, que nos jurys trient minutieusement.

À partir du moment où cela correspond aux ambitions que nous avons fixées, la ville en question reçoit le soutien financier de la Métropole. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Si d'autres maires veulent s'engager dans les quartiers métropolitains d'innovation, ils sont les bienvenus, je voulais juste le rappeler.

Tu veux encore parler ?

M. BOULARD - Oui.

Je vous remercie de faire un appel pour les quartiers métropolitains d'innovation. On a déjà quatre communes et on remercie encore les maires qui s'engagent. On a encore eu hier une réunion de lancement.

Pour les autres maires qui nous sollicitent, Monsieur le Président, on déterminera un calendrier avant de voter sur un acte 2 de quartiers métropolitains 2, mais on aura du mal à le lancer cette année, en tout cas dans les prochains mois. Il faut qu'on réussisse ces expérimentations urbaines et ces innovations pour 18 mois dans les quatre premières communes, et on lancera un acte 2 d'ici la fin de l'année pour les nouvelles communes.

M. OLLIER - Une saison 2 ! Comme on l'a fait pour « Centres-villes vivants », qui fonctionne extraordinairement bien. On fera pareil pour les quartiers innovants. Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour les dernières délibérations, j'appelle le titre et je mets aux voix sans qu'il y ait de rapport.

❖ **Aménagement**

12. Avenant n°3 à la convention quadripartite de réalisation et financement conclue avec RTE, Solideo et Villeneuve-la-Garenne pour l'enfouissement des lignes à très hautes tensions « Plessis Gassot - Seine 1,2,3 » du poste Seine aux environs du poste de la Briche

M. OLLIER - Pas de questions ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Habitat**

13. ORCOD du Val d'Argent à Argenteuil — Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec Boucle Nord de Seine

M. OLLIER - Cela fonctionne extrêmement bien. Je remercie M. RÉVILLON, le nouveau Président de ce territoire, ainsi que le maire d'Argenteuil, notre ami Georges MOTHRON.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Développement économique, innovation, numérique et attractivité**

14. SOGARIS — Modification des statuts

M. OLLIER - Nous avons adopté une décision pour que la Métropole entre au capital de cette SEM. C'est Jean-Michel GENESTIER qui me représente à ce conseil d'administration.

Je pense qu'il n'y aura pas de problème parce que, souvenez-vous, nous avons pris la décision, plutôt que de créer nos propres instruments de développement, d'entrer dans le capital de ceux qui existent et qui font du bon travail.

Nous ne sommes pas là pour prendre la place des autres, mais pour participer avec les autres à l'intérêt général que conduit la Métropole.

C'est le sens de cette délibération pour la Sogaris.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Ressources humaines

15. Allocation forfaitaire de télétravail

M. OLLIER - Il s'agit de revaloriser l'allocation forfaitaire de télétravail que nous avons adoptée le 17 décembre 2021. Elle passe à 2,88 € par journée contre 2,5 € précédemment. Je pense que tout le monde sera d'accord.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Autorisation spéciale d'absence

M. OLLIER - Il s'agit de modifier le tableau des autorisations spéciales d'absence des agents métropolitains. C'est notre ami Manuel AESCHLIMMAN, qui n'a pas pu être présent, qui gère ces problèmes. Il n'y a pas de difficultés.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Instances

17. Modification des délégations du Conseil métropolitain au Bureau et au Président

M. OLLIER - C'est assez classique.

Pour le bureau, il est proposé d'ajouter les attributions suivantes :

- Autoriser l'occupation temporaire du domaine public ;
- Fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public lorsque celui-ci excède 10 000 €. Le seuil précédent était fixé à 100 000 €.
- Décider de l'octroi de toute subvention dès lors que le conseil de la Métropole l'autorise préalablement et expressément dans une délibération ;
- Approuver tout avenant aux conventions approuvées par le conseil de la Métropole et à la condition que les modifications apportées ne soient pas substantielles.

Pour le Président, ajouter les attributions suivantes :

- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Créer des régies de recettes et signer les conventions afférentes ;
- Conclure avec les communes et les territoires des conventions pour la mise à disposition éventuelle de personnels.

Pas de questions ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Actualisation des lieux de réunion du Conseil de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - C'est un peu compliqué parce qu'aujourd'hui, je remercie encore le Conseil National Supérieur du Notariat de son accueil formidable ici. On a envie d'y rester tellement c'est confortable et bien.

Il s'agit d'approuver l'actualisation des lieux de réunion du conseil métropolitain car au départ, nous étions au Conseil économique, social et environnemental et aujourd'hui, je propose que les futures séances du conseil se tiennent par ordre de préférence au Conseil économique, social et environnemental si on arrive à avoir la disponibilité des lieux, au Centre de Conférences Pierre Mendès-France à Bercy, au ministère de l'Économie et des Finances, au Conseil Supérieur du Notariat et enfin éventuellement à l'auditorium de la préfecture de région.

Je pense que tout le monde est d'accord pour que ces choix puissent nous permettre de trouver une salle d'accueil avant de construire nous-mêmes notre hémicycle. Si d'aventure on nous donne les crédits pour le faire, pourquoi ne le ferait-on pas ? ! On verra la future loi.

Chacun comprend que je plaisante !

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Désignations

19. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. OLLIER - La parole est à M. CESARI.

M. CESARI - Il faut que je donne les noms des désignés puisque le vote est nominatif.

Nous continuons à compléter les différentes représentations de la Métropole.

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget : il s'agit de pourvoir au remplacement de notre collègue Jean-Christophe LAGARDE, démissionnaire. C'est Anthony MANGIN, de Drancy, qui est proposé.

Conseil d'orientation du grand port fluvio-maritime de l'Axe Seine Haropa Port : il fallait désigner un suppléant. Le suppléant proposé est Sébastien DULERMO, de Paris.

Conférence des financeurs du sport d'Île-de-France : il fallait désigner un suppléant -les titulaires ont déjà été désignés-, qui sera Pierre SACK, d'Aubervilliers.

Comité des financeurs de la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines : le titulaire sera Sébastien DULERMO.

Commission locale de l'eau, du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerre (SyAGE) : un titulaire, Vincent BEDU, maire de Santeny.

Syndicat mixte établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs : un titulaire en remplacement de Mme Valérie MONTANDON. La proposition est celle de François-Marie DIDIER, de Paris.

Association Eurocities : un titulaire, Daniel-Georges COURTOIS, de Paris.

Association des Maires d'Île-de-France -représentation- : un titulaire, Daniel Georges COURTOIS, de Paris.

Paris Initiative Entreprise : un titulaire en remplacement de M. Benjamin MALLO. Ce sera Aline BESSIS, de Paris.

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées : titulaire, Métin YAVUZ, de Valenton, qui vient en complément de M. Laurent JEANNE et de Mme Françoise LECOUFLE, qui sont déjà titulaires au titre d'un autre mandat.

Il faudra désigner des titulaires à l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis-Seine Amont -EPA-ORSA- ; c'est un appel au groupe PS.

Coopérative Carbone : un titulaire, M. Daniel GUIRAUD comme VP au conseil, déjà vice-président à l'énergie.

J'en ai terminé avec les désignations, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci. Merci du travail que tu fais avec les présidents de groupe pour que chaque président qui participe à ces réunions puisse donner les noms de ses candidats de façon que cela se fasse dans un consensus qui honore la Métropole du Grand Paris.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Actualisation de la composition des commissions thématiques

M. OLLIER - Il y a eu des changements. Il est donc convenu que Mme GABELOTAUD siègera au sein de la Commission Habitat et Logement et que M. KLEIN siègera à la Commission Attractivité et Développement Économique.

Je prends acte de ces deux nominations. Les groupes sont d'accord. Je les soumets à votre décision.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

E. Communications

- **Relevé d'observations définitives de la Cour des comptes sur la Métropole du Grand Paris dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024**

M. OLLIER - Vous avez le document dans votre dossier. Je vous demande de prendre acte du fait que je vous ai communiqué ce document.

➤ **Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur l'utilisation du gaz naturel et lutte contre le changement climatique au titre des exercices 2016 et suivants**

M. OLLIER - Vous avez également ce rapport dans votre dossier et je vous demande de prendre acte de la communication de ce document.

Pas d'observations ?

Merci de la tenue de ce conseil, qui a été bref, mais efficace. Merci d'être aussi nombreux en présentiel et merci à nos amis en visioconférence ; essayez de reprendre le cours du présentiel pour le prochain conseil métropolitain.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne fin de journée et un bon week-end.

Encore merci au Conseil National Supérieur du Notariat pour la qualité de son accueil et le confort de ses locaux. On peut encore l'applaudir !
(Applaudissements)

(La séance est levée à 16 heures 35).

Etaient présents :

AMOZIGH Joëlle, ASENSI François, ASLANGUL Charles, AZZAZ Nadège, BAGE Jinny, BAILLY Dominique, BARODY-WEISS Christiane, BAS Benoît, BAUDRIER Jacques, BECHIEAU François, BEDU Vincent, BELHOMME Jacqueline, BENEDIC Fabien, BENETEAU Sébastien, BENISTI Jacques-Alain, BERTHOUT Florence, BESSIS Aline (jusqu'à 16h), BLANCHET Stéphane, BONNET-OULALDJ Nicolas, BORSALI Jean-Baptiste, BOUAMRANE Karim, BOULARD Geoffroy, BOURDIER-CHAREF Angelina, BOUYSSOU Philippe, BOYE Alphonse, CAHENZLI Denis, CARREZ Gilles, CARVOUNAS Luc, CESARI Eric, CHAIMOVITCH Patrick, CHEVALIER Catherine, CORDEBARD Alexandra, COUMET Jérôme, COURTOIS Daniel-Georges, DAGNAUD François, DALLIER Philippe, DASPET Virginie, DATI Rachida, DE LARMINAT Ségolène, DE MARCILLAC Aline, DE RUGY Anne, DECHY François, DEROUARD Clotilde, D'HAUTESERRE Jeanne, DIDIER François-Marie, DONATH Patrick, DOUET Patrick, DULERMO Sébastien, EVREN Agnès, FAURE-SOULET Jean-Paul, FEMEL Yvan, FOURCADE Michel, GABELOTAUD Afaf, GAUDIN Philippe, GAUTRAIS Jean-Philippe, GENESTIER Jean-Michel, GESELL Quentin, GICQUEL Hervé, GONZALES Didier, GOUJON Philippe, GRILLON Eric, GROUSSEAU Jean-Jacques, GUHL Antoinette, GUIRAUD Daniel, HERVE Stephen, JARRY Patrick, JEANNE Laurent, JEMNI Halima, KARKULOWSKI Jérôme, KEITA Djénéba, KERN Bertrand, KOMITES Pénélope, KOUASSI Johanne, LALLIER Nathalie, LARGHERO Denis, LAURENT Jean-Luc, LAURENT Philippe, LECLERC Patrice, LECOQ Jean-Pierre (jusqu'à 15h40), LECOUFLE Françoise, LEJOINDRE Eric, LEMOINE Xavier, LENGEREAU Etienne, LEPRETRE Michel, LEYDIER Anne-Gaëlle, LOUAP Pascal, MADEC Roger, MALLO Benjamin, MANGIN Anthony, MAROUN Séverine, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Jacques JP, MARTIN Pierre-Yves, MARTIN Xavière, MATMATI Sinda, MENTRE Gilles (jusqu'à 16h), MEUNIER Emile, MONGES Philippe, MONTANDON Valérie, NAJDOVSKI Christophe, NIZARD Isabelle, OLLIER Patrick, PANETTA Tonino, PARISET Marion, PELAIN Pascal, PEREZ Karina, PETIT Carine, PLIEZ Eric, QUILLERY Christine, RABADAN Pierre, RAIFAUD Sylvain, REVILLON Yves, RUSSIER Laurent, SACK Pierre, SAMAKE Hamidou, SANTINI André, SAUERBACH Laurent, SCHLEGEL Eric, SEMELLE Jacques-Henri, SOUYRIS Anne, THIROUX Aurore, THOREAU Yves, TORDJMAN Patricia, TORO Ludovic, VALIER France-Lise, VALLETON Martine, VASTEL Laurent par PELAIN Pascal, VAUGLIN François, VEDIE Arnaud, VERMILLET Brigitte (jusqu'à 15h30), WEIL Ariel

Etaient représentés :

AESCHLIMANN Manuel par BOURDIER-CHAREF Angelina, BAGUET Pierre-Christophe par BARODY-WEISS Christiane, BALAGE EL MARIKY Léa par MEUNIER Emile, BARNAUD Jean-Pierre par TORO Ludovic, BELLIARD David par RAIFAUD Sylvain, BERRIOS Sylvain par VEDIE Arnaud, BESSAC Patrice par KEITA Djeneba, BESSIS Aline à DIDIER François-Marie (à partir de 16h), BOUDY Guillaume à DE LARMINAT Ségolène, CAMBON Christian par GICQUEL Hervé, CAREL Pierre-Olivier par GENESTIER Jean-Michel, CHARBONNIER Régis par GABELOTAUD Afaf, CHEVREAU Hervé par CESARI Eric, DAUMIN Stéphanie par LECLERC Patrice, DE COMARMOND Hélène par CARVOUNAS Luc, DELL'AGNOLA Richard par PANETTA Tonino, DEMUYNCK Christian par CAHENZLI Denis, DOSNE Olivier par CHEVALIER Catherine, FARCY Patrick par BEDU Vincent, FRANCHI Vincent par FAURE-SOULET Jean-Paul, FRANCKET Karine par SACK Pierre, FROMANTIN Jean-Christophe par BOULARD Geoffroy, GREGOIRE Emmanuel par PLIEZ Eric, GUILLET Jean-Jacques par LARGHERO Denis, HERBILLON Michel par CARREZ Gilles, HIDALGO Anne par WEIL Ariel, JACQUELINE-COLAS Véronique par DE MARCILLAC Aline, KLEIN Olivier par LEMOINE Xavier, LAFON Laurent par LENGEREAU Etienne, LAVARDE Christine par LOUAP Pascal, LECOQ Jean-Pierre par DEROUARD Clotilde (à partir de 15h40), LIMOGE Marie-Pierre par MARTIN Xavière, MEIGNEN Thierry par BENETEAU Sébastien, MENTRE Gilles par COURTOIS Daniel-Georges (à partir de 16h), MUZEAU Rémi par KARKULOWSKI Jérôme, NGIMBOUS BATJOM Thérèse par VAUGLIN François, PECCOLO Hélène par GUHL Antoinette, PEMEZEC Philippe par MONTANDON Valérie, SEGUI Marie-Christine par BENISTI Jacques-Alain, SIFFREDI Georges par OLLIER Patrick, SOW Fatoumata par CORDEBARD Alexandra, SZPINER Francis par NIZARD Isabelle, VERMILLET Brigitte par LALLIER Nathalie (à partir de 15h30), YAVUZ Métin par LECOUFLE Françoise

Etaient absents excusés :

BONTINCK Katy, BOUTEILLE Monique, BUCAILLE Véronique, CATHALA Laurent, DOUSSET Didier, DRAI Carole, MESSAS Emmanuel, NOWAK Mélanie, SARRABEYROUSE Olivier, SENANT Jean-Yves, TAIBI Azzédine, WEIL Julien

Etaient absents:

AMIABLE Marie-Hélène, AQUA Jean-Noël, BARON Laurent, BIDARD Hélène, BLUTEAU Jean-Michel, BROSSAT Ian, CARRERE-GEE Marie-Claire, CHAVANON Marie, CIUNTU Marie-Carole, CRANOLY Rolin, DE LA RONCIERE Grégoire, EL KHALFAOUI Shems, EXCELLENT Dieunor, JUVIN Philippe, KONE Fatoumata, MARCILLAUD Bruno, MOTHRON Georges, POUX Gilles, RÉMY-LELEU Raphaëlle, SADI Abdel, SIMON-DECK Sylvie, TORANIAN Anouch, TOURY Agnès, VERON Aurélien, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

Le Président de la métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison